

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SAINTE-CATHERINE**

**Le 27 avril 2020**

À une séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue à huis clos et par vidéoconférence, le **lundi vingt-septième jour du mois d'avril deux mille vingt (2020)**, à 18 h 45, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin, Julie Rondeau et messieurs les conseillers Martin Gélinas, Michel Béland, Sylvain Bouchard et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevette, directrice générale ainsi que Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière, ainsi que Monsieur Serge Courchesne, trésorier et directeur général adjoint sont également présents.

133-04-20

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

134-04-20

**EMBAUCHE D'UNE RÉGISSEUSE AUX INSTALLATIONS**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection;

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité de procéder à

l'embauche de madame Laetitia Ratté à titre de régisseuse aux installations aux conditions suivantes:

- le salaire annuel est fixé au minimum de la classe 8;
- les avantages sociaux consentis sont ceux dans le code des conditions des employés cadres;
- la période de probation est de douze (12) mois;
- la progression dans l'échelle salariale sera applicable en juillet 2021 soit après ladite période de probation.

Compte tenu de la situation actuelle, il est recommandé que le conseil municipal délègue à la directrice du service SCLVC la décision de déterminer la date d'entrée en fonction, selon l'évolution des besoins opérationnels du service

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

135-04-20

### **TOUTE AFFAIRE SE RAPPORTANT À L'EMPLOYÉ # 288**

CONSIDÉRANT les dispositions législatives habilitant le directeur général à procéder à la suspension de tout employé, notamment l'article 113 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT que le directeur général par intérim a informé le conseil municipal le 16 décembre 2019, du fait qu'il avait relevé de ses fonctions un employé avec traitement le 16 décembre 2019 puisqu'une enquête administrative était en cours;

CONSIDÉRANT que la directrice générale a fait rapport au conseil municipal, le 27 avril 2020 du résultat de son enquête;

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité :

De prendre acte de la suspension avec traitement, par le directeur général par intérim, de l'employé matricule # 288, pour fins d'enquête administrative, pour la période de l'enquête, soit du 16 décembre 2019 au 27 avril 2020;

De plus, le conseil donne suite aux recommandations de la directrice générale dans son rapport verbal et autorise cette dernière à remettre à l'employé # 288 un avis final, lui enjoignant un changement de comportement immédiat à défaut de quoi il sera congédié sans autre avis ni délai.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

136-04-20

### **PANDÉMIE À LA COVID-19 – SUSPENSION DES FRAIS DE RENOUVELLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICAT**

CONSIDÉRANT la pandémie à la Covid-19 qui sévit actuellement au Québec;

CONSIDÉRANT l'arrêt des chantiers de construction, durant quelques semaines, et la reprise progressive de ceux-ci;

CONSIDÉRANT les retards occasionnés sur les chantiers de construction;

CONSIDÉRANT l'article 48, relatif au renouvellement du permis de construction, du règlement 2015-00, concernant l'administration des règlements d'urbanisme de la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT l'article 71, relatif à la grille de tarification pour le renouvellement des permis et certificat du règlement 2015-00, concernant l'administration des règlements d'urbanisme de la Ville de Sainte-Catherine.

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité de surseoir à l'article 71 du règlement 2015-00, pour les permis et certificats dont la date de fin de travaux était prévue entre le 16 mars 2020 et le 21 septembre 2020, ou selon toute autre date établie par la direction générale.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

137-04-20

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 19 h.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
MME JOCELYNE BATES  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
ME PASCALIE TANGUAY  
GREFFIÈRE

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 27 avril 2020.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

\_\_\_\_\_  
Serge Courchesne, trésorier